



## INITIATIVE 2017 Education au changement climatique

# ***EAU Hé ! CLIMAT***

### ATELIERS PARTICIPATIFS (CO-PRODUCTION DE SAVOIRS EAU & CLIMAT)

**Date limite d'envoi des projets finalisés : 20/10/2017 midi**

*Sous format papier :*

à la Direction territoriale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie  
dont dépend le porteur de projet

Référence : « Initiative éducative changement climatique »

*Et*

*sous format électronique :*

[gavard.estelle@aesn.fr](mailto:gavard.estelle@aesn.fr)



# 1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET PUBLICS DE L'INITIATIVE 2017 EDUCATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.1 Contexte

La stratégie d'adaptation au changement climatique a été approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016. L'année 2017 est donc consacrée à une première phase d'application de cette stratégie, tout en travaillant à son introduction dans le futur 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. C'est l'occasion de faire vivre ce nouveau document fondateur et de développer des actions éducatives dans le cadre d'une évolution des pratiques individuelles et collectives. Cet axe éducatif est d'ailleurs une réponse opérationnelle à part entière car la stratégie d'adaptation au changement climatique met en avant la « co-production des savoirs climatiques locaux » et, parmi la quarantaine d'actions proposées, l'éducation et la formation sont identifiées comme moyens de mise en œuvre.

<http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/adaptation-au-changement-climatique>

## 1.2 Objectifs

- mettre en œuvre le volet formation de la stratégie d'adaptation au changement climatique,
- mobiliser les acteurs du territoire Seine-Normandie sur l'adaptation au changement climatique,
- introduire la thématique du changement climatique dans les actions éducatives financées par l'Agence.

## 1.3 Public ciblé

En lien avec la nouvelle stratégie éducative, l'idée est de toucher en premier lieu les maîtres d'ouvrage et d'associer dans un second temps le grand public (le consommateur & citoyen), cité plusieurs fois dans le document cadre :

- Elus et services des collectivités,
- agriculteurs,
- industriels y compris l'aquaculture,
- citoyens (associations familiales, pêcheurs, loisirs, relais des classes d'eau, lycées agricoles).

# 2. Critères d'attribution

L'attributaire de l'aide s'engage à concevoir, organiser et animer un atelier EAU & CLIMAT (formation active de 3 à 5 jours) **pour un public précis** articulé autour des trois parties suivantes :

- **Rencontres** avec des personnalités compétentes dans le domaine de l'eau et du changement climatique (agence de l'eau, scientifiques, AFB, associations, etc.) pour mieux comprendre où se situent les véritables responsabilités.
- Si possible, **visites** de sites et d'installations représentatives locales de situations exemplaires du point de vue de l'adaptation (captage d'eau, usine d'eau potable, système de distribution, station d'épuration, rivière, canal, écluse, industrie, exploitation agricole, zone humide, etc.). Les visites ne devraient cependant pas constituer un critère rédhibitoire, le sujet étant prospectif ; elles peuvent être remplacées par des supports audio-visuels ou des témoignages d'acteurs particulièrement exemplaires en matière d'adaptation.
- **Travaux collectifs** sur le thème de l'eau. C'est l'occasion de mettre en place une pédagogie active qui facilite l'acquisition des connaissances. En effet, plus le participant sera actif dans ses apprentissages, plus il sera réceptif et motivé par le sujet. Par conséquent, l'attributaire s'engage à privilégier le travail en sous-groupes plutôt qu'une succession d'exposés magistraux. Il peut s'agir par exemple de développer collectivement des scénarios prospectifs relatifs à la gestion de l'eau en situation de changement climatique ou de réfléchir collectivement à des adaptations conformes à la stratégie du bassin.

**Dans le cadre de l'atelier EAU & CLIMAT, l'attributaire s'engage à :**

- Réaliser un **document pédagogique** pour chaque participant (« livre de bord ») comprenant le programme précis de la formation, des chapitres d'explications sur l'eau, des espaces pour collecter les exposés et exprimer ses observations... Chaque organisateur doit s'inspirer directement de la stratégie d'adaptation au changement climatique pour créer un livre de bord spécifique et adapté à son groupe. Il est destiné à être conservé par chaque participant et à constituer une trace durable.
- Coordonner la **production collective du groupe** (production finale). Exposition, diaporama, vidéo, journal, poème, concert, CD Rom, action concrète (plantation d'une haie, restauration d'une zone d'expansion de crue, jardins partagés en ville...)... Peu importe la forme, pourvu que les participants aient la satisfaction de créer une œuvre collective.
- Organiser un petit **événement festif** (séance de clôture) de l'atelier EAU & CLIMAT qui permet de valoriser le travail réalisé en le présentant à d'autres : partenaires, élus locaux, intervenants, médias... **C'est l'occasion de signer la déclaration d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau.**

### 3. Attributaires potentiels

Associations, collectivités territoriales (commune, comcom, département, région, syndicats, PNR...), groupements professionnels, délégataires, chambres consulaires et organismes de formation, établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

#### MESSAGES

L'idée est d'accompagner les changements et former chacun aux adaptations nécessaires.

Pour indication, ci-après des thèmes pouvant être abordés par type d'acteur, sachant que l'idéal serait d'aborder plusieurs thématiques, les bouquets de solution étant à promouvoir (solutions multi-fonctionnelles comme par exemple les haies qui ont un effet sur les ruissellements, l'ombrage, la biodiversité, la qualité de l'eau, le stockage de carbone...).

#### ELUS

- Ruissellements urbains et îlots de chaleur
- Inondations, imperméabilisation, coulées de boues
- Accès à l'eau potable
- Maîtrise des rejets
- Infiltration à la parcelle
- Végétalisation (toitures, murs et surfaces piétonnes)
- Végétaux adaptés et O phytos
- Ripisylves et zones d'expansion des crues
- Réutilisation des eaux usées
- Gestion écologique des cours d'eau
- Inscription des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme
- Trait de côte pour les communes du littoral
- Innovations organisationnelles (villes durables, démocratie participative)

#### INDUSTRIELS

- Refroidissement et rejets
- Economies d'eau et d'énergie
- Maîtrise du pluvial
- Ecologie industrielle et territoriale
- Innovation technologique (bio mimétisme, énergies propres, ingénierie écologique...)
- Gouvernance sociale et environnementale des entreprises
- Economie circulaire

## AGRICULTEURS

- Sécheresse hydrique des sols
- Erosion accrue
- Raccourcissement des cycles culturaux
- Adaptation des cultures
- Limitation de l'évapotranspiration et du ruissellement
- Economies d'eau
- Ralentissement des écoulements et infiltration
- Agro écologie et hydraulique douce
- Production d'énergies renouvelables
- Structuration des filières durables
- Réseaux d'agriculteurs engagés

## GRAND PUBLIC

- Consommation plus économe en eau
- Achats responsables (produits et équipements)
- Soutien d'une économie locale et bio
- Economies et recyclage
- Stimulation des collectifs citoyens de partage et de coproduction de savoirs climatiques locaux

## 4. ELEMENTS FINANCIERS

### 4.1 Financement

La subvention peut atteindre 80 % des frais engagés pour le projet, hors frais de fonctionnement de la structure, et sur la base du respect des conditions et critères d'attribution.

### 4.2 Paiement

Les modalités de financement des projets sont celles du 10<sup>ème</sup> programme d'aide en vigueur. Les subventions de l'Agence sont versées conformément aux modalités de paiement figurant dans la convention d'aide financière. 80 % du paiement sont versés à la signature de la convention et le solde au vu des pièces justificatives à l'issue de l'opération.

## 5. MODALITES DE L'INITIATIVE 2017

L'appel à projets est ouvert à dater du 26 juin 2017. Le délai de réalisation des actions sera de 12 mois à partir de la signature de la convention d'aide financière.

### 5.1 Candidature

Les dossiers devront obligatoirement être transmis sous les 2 formats suivant avant le 20 octobre 2017 midi.

- sous format électronique à l'adresse : [gavard.estelle@aesn.fr](mailto:gavard.estelle@aesn.fr)

ET

- sous format papier à la Direction Territoriale dont dépend le porteur de projet (cf. annexe 1 – contacts Directions Territoriales)

Référence : « Initiative éducative Changement climatique »

Un accusé de réception du dossier de candidature sera envoyé par voie informatique mais il ne vaudra pas décision de subvention.

La décision sera notifiée par voie postale uniquement.

Le dossier de candidature devra impérativement être finalisé, complété, daté et signé. Ce dossier est téléchargeable sur <http://www.eau-seine-normandie.fr>

Pour tout renseignement supplémentaire, le porteur de projet pourra contacter directement la Direction Territoriale à laquelle il est rattaché (cf. annexe 1) ou la mission éducative du siège (Tel. 01 41 20 18 17).

## 5.2 Sélection des candidats

Les dossiers seront examinés par l'Agence de l'eau selon les critères de sélection suivants :

- Respect du cahier des charges
- Cohérence entre l'emploi du temps et les objectifs pédagogiques (fil conducteur)
- Mise en place d'une pédagogie active
- Présence d'une évaluation dès le démarrage de l'action
- Découverte active de l'environnement local
- Apprentissage de la citoyenneté (pour les publics professionnels : impacts de l'activité sur l'eau)
- Etude de la gestion de l'eau et de ses acteurs (rôle des acteurs de l'eau)
- Liens entre les cycles de l'eau (naturelle et domestique) et changement climatique
- Représentativité des acteurs de l'eau parmi les intervenants

# ANNEXE 1 - CONTACTS DES DIRECTIONS TERRITORIALES



## Contacts pour le dépôt des dossiers en DIRECTION TERRITORIALE

### Rivières d'Île-de-France et Paris Petite Couronne (départements : 75-77-78-91-92-93-94-95)

51 rue Salvador Allende  
92027 Nanterre cedex  
**Isabelle DUMONT**  
dumont.isabelle@aesn.fr  
01 41 20 16 59

### Seine-Amont (départements : 10-21-45-58-89)

8 cours Tarbé - CS 70702  
89107 Sens cedex  
**Sophie PAJOT**  
pajot.sophie@aesn.fr  
Tél. 03 86 83 16 47

### Bocages-Normands (départements : 14-50-61)

1 rue de la Pompe - BP 70087  
14203 Hérouville St Clair cedex  
**Pascale TUAL**  
tual.pascale@aesn.fr  
02 31 46 20 19

### Vallées de Marne (départements : 51-52-55)

30-32, Chaussée du Port  
51035 Chalons en Champagne cedex  
**Sandrine CHRISTINI**  
christini.sandrine@aesn.fr  
Tél. 03 26 66 25 88

### Vallées d'Oise (départements : 02-08-60)

2, rue du Docteur Guérin - ZAC de l'Université  
60200 Compiègne  
**Mélissa MAGOUTIER**  
magoutier.melissa@aesn.fr  
Tél. 03 44 30 41 22

### Seine-Aval (départements : 27-28-76-80)

Hangar C - Espace des Marégraphes - BP 1174  
76176 Rouen cedex 1  
**Barbara TETELAIN**  
tetelain.barbara@aesn.fr  
Tél. 02 35 63 61 45

### Siège

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE  
51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
Fax : 01 41 20 16 09  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)